

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément des listes d'aptitude du 20 septembre 2022 et du 23 octobre 2023, et au terme de la séance du 12 décembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

### Spécialité MÉDECINE D'URGENCE

*(Classement par ordre alphabétique)*

	NOM	PRENOM
1	BABAYA	Sidaly
2	GANSONRE	Napegba Ibrahim
3	KAMISSOKO	Sayon
4	KENGA KIMBAMBA	Jean
5	MAKENDELO KUMEKA	Manassé
6	MUKENGEANTU MUANA	Paulin
7	SOUMAH	Naby Laye

**Cette liste complémentaire est valable 18 mois**

Fort-de-France, le 14 décembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,  
Directrice générale de l'ARS Martinique  
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation  
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins  
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et  
de l'Autonomie



**Fatiha NEHAL**